

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs Bérangère DUCLOS, François GONZALEZ, Alain SENESSE, Claudine DIEL, Serge DURAND, Sébastien GOMARIZ, André FALCOU, Jean-Sébastien SANDOVAL, Antoine MARTY, Gérard GILARDI, Frédérique ROUANET.

Absent excusé : Jean-Paul MENU (procuration François GONZALEZ)

Absents : Alain TAQUI, Marion FORATO

Secrétaire de séance : Claudine DIEL

▪ **Suppression d'un poste d'Adjoint au Maire :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet de l'Aude qui accepte la démission de Monsieur Alain Taqui de ses fonctions de 1er adjoint au maire, ayant pour effet de rendre le poste vacant. Monsieur le Maire propose de ne pas élire de nouvel adjoint et de modifier l'ordre du tableau du conseil municipal en conséquence :

Madame Bérangère Duclos devenant 1ère Adjointe, Monsieur François Gonzalez devenant 2ème Adjoint et Monsieur Alain Senesse devenant 3ème Adjoint.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Commissions Communales :**

Suite à la démission de Monsieur Alain Taqui de ses fonctions de 1er adjoint il convient de modifier la constitution de certaines commissions communales.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide la modification des commissions communales ci-dessous avec Président de droit de toutes les commissions Monsieur Jacques Fabre, Maire :

- **Commission des Finances :**

Vice-Président : Alain Senesse

Membres : François Gonzalez, Claudine Diel, Antoine Marty, Serge Durand, André Falcou, Gérard Gilardi.

- **Commission Economie Locale-Environnement-Nouvelles Technologies :**

Vice-Président : François Gonzalez

Membres : Gérard Gilardi, Serge Durand, Sébastien Gomariz, André Falcou, Frédérique Rouanet, Alain Taqui.

- **Commission d'Appel d'Offres :**

Membres Titulaires : Alain Senesse, Claudine Diel, Antoine Marty

Membres suppléants : Frédérique Rouanet, Jean-Sébastien Sandoval, Gérard Gilardi

▪ **Modifications délégation de signature :**

L'arrêté du 30 mai 2014 donnant délégation de signature à Monsieur Alain Taqui est annulé.

Monsieur le Maire propose de donner délégation de signature à :

Madame Bérangère Duclos 1ère adjointe, pour les finances et la comptabilité locale, la culture-animation-sport-vie associative, la petite enfance-jeunesse, la solidarité-cohésion sociale-action sociale, l'Etat Civil, les travaux-urbanisme-gestion des réseaux-cimetière-sécurité.

Monsieur François Gonzalez 2ème adjoint, pour les finances et la comptabilité locale, la petite enfance-jeunesse, la solidarité-cohésion sociale-action sociale, l'Etat Civil, les travaux-urbanisme-gestion des réseaux-cimetière-sécurité, l'économie locale-environnement-nouvelles technologies.

Monsieur Alain Senesse 3ème adjoint, pour les finances et la comptabilité locale, la culture-animation-sport-vie associative, l'Etat Civil, les travaux-urbanisme-gestion des réseaux-cimetière-sécurité.

Approuvées à l'unanimité des membres présents.

▪ **Règlement Intérieur du personnel communal :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de Règlement Intérieur du personnel communal précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services municipaux.

Ce projet de Règlement Intérieur a été soumis à l'examen des Instances Paritaires et le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable dans sa séance du 12 décembre 2016. Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'adopter ce Règlement Intérieur.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

▪ **Transfert de compétences en matière de PLU :**

La loi ALUR (Accès au logement et Urbanisme Rénové) du 24/03/2014 prévoit que la Communauté d'Agglomération de Carcassonne devient compétente en matière de PLU dans un délai de 3 ans à compter de la publication de ladite loi. Toutefois si dans les 3 mois précédent le terme du délai, au moins 25% des communes s'y opposent, ce transfert de compétence n'a pas lieu.

Compte tenu de la révision du PLU engagée par la commune de Barbaira et la volonté de maîtriser les choix futurs d'urbanisation, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de s'opposer au transfert de compétence en matière de PLU.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Déclassement du domaine public communal :**

Monsieur le Maire rappelle les divers échanges avec Monsieur Vacquié Pierre / SCI Les Bois de Pierre concernant son intention d'acquérir une partie du domaine public communal situé à proximité du rond point Ouest en bordure de la RD6113 afin de pouvoir concrétiser son projet de construction en vue d'y exercer son activité artisanale. Monsieur le Maire propose de déclasser 9a52ca du domaine public communal afin de pouvoir le vendre à Monsieur Vacquié Pierre / SCI Les Bois de Pierre.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

▪ **Cession amiable Département / Commune :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'entrevue du 16 janvier 2017 concernant la contre-allée desservant le poste TIGF. Le Département propose :

- de faire les travaux d'aménagement de la voirie à sa charge (environ 40 000 €).

- de transférer la domanialité de cette voie d'accès à la commune qui de fait en aura l'entretien à sa charge.

Pour le transfert de domanialité une cession pourra être concrétisée en application de l'article L3112-1 du Code Général des 3 Personnes Publiques (cession de domaine public sans enquête publique).

A cette occasion le Département propose de « régulariser » deux autres cessions de voie d'accès. Il est à noter que le géomètre doit intervenir pour procéder à l'identification cadastrale des parcelles concernées, et ce à la charge de la Commune. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette cession amiable.

Approuvée à l'unanimité des membres présents.

▪ **Mise à disposition salle des jeunes :**

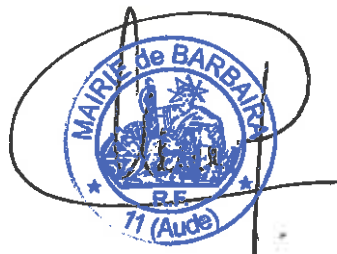
Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention de mise à disposition de la salle des jeunes aux jeunes Barbairanais de 14 à 17 ans inclus.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée

A Barbaira, le 30 janvier 2017

Le Maire, Jacques FABRE



COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2017

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs Bérangère DUCLOS, François GONZALEZ, Alain SENESSE, Claudine DIEL, Serge DURAND, André FALCOU, Jean-Sébastien SANDOVAL, Antoine MARTY, Jean-Paul MENU, Gérard GILARDI, Frédérique ROUANET.

Absent excusé : Sébastien GOMARIZ (procuration François GONZALEZ)

Absents : Alain TAQUI, Marion FORATO

Secrétaire de séance : Claudine DIEL

▪ **Comptes de Gestion M14 et M49 exercice 2016 :**

Rappel à l'Assemblée que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable public à l'ordonnateur.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et justifiées, Monsieur le Maire propose d'approuver les comptes de gestion du receveur de la commune Budget M14 et M49 exercice 2016.

Approuvés à l'unanimité des membres présents.

▪ **Comptes administratifs M14 et M49 exercice 2016 :**

*** Pour la M14 :**

Section de fonctionnement : excédent de 187 090,60 €

Section d'investissement : excédent de 8 528,75 €

Considérant que ces résultats sont en concordance avec ceux du Compte de Gestion, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le Compte Administratif M14 exercice 2016.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

*** Pour la M49 :**

Section de fonctionnement : excédent de 53 465,08 €

Section d'investissement : déficit de 28 928,69 €

Considérant que ces résultats sont en concordance avec ceux du Compte de Gestion, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le Compte Administratif M49 exercice 2016.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Prêt travaux bâtiments communaux :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les démarches engagées auprès de 3 organismes bancaires pour réaliser un prêt de 150 000 € sur 15 ans, taux annuel.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre du Crédit Agricole du Languedoc au taux de 1,73%

Approuvée à l'unanimité des membres présents.

▪ **Cession Commune / VAQUIÉ :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les démarches engagées pour finaliser la vente d'une partie du domaine public et d'une partie de deux parcelles communales à Monsieur VACQUIÉ pour la construction de son atelier menuiserie/ébénisterie.

Le Cabinet Guéneret a été mandaté pour procéder au déclassement d'une partie du domaine public (9a 52 ca) et pour procéder au bornage des parties de parcelles communales (8 a 77 ca) soit en totalité 18a 29ca.

Monsieur le Maire propose de vendre à Monsieur VACQUIÉ 1829 m² à 15,02€ le m² soit un total de 27 471,58 €

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

▪ **Partenariat Commune / Conservatoire d'espaces naturels LR / ONF :**

Monsieur le Maire expose les motifs du bien fondé d'une convention tripartite : « démarche partenariale de préservation, de conservation et gestion, dans l'objectif de favoriser et de maintenir le patrimoine naturel en bon état de fonctionnement écologique et d'en favoriser ou faciliter les usages compatibles ». Il demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention tripartite Commune / Conservatoire d'espaces naturels LR / ONF.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

▪ **Approbation statuts du Syndicat Aude Mixte Centre :**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte Aude Centre en date du 02 février 2017 approuvant les statuts du syndicat. Ces statuts sont soumis à approbation du conseil municipal.

Adoptés à l'unanimité des membres présents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée

A Barbaira, le 07 mars 2017

Le Maire, Jacques FABRE



COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 avril 2017

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs François GONZALEZ, Alain SENESSE, Serge DURAND, Sébastien GOMARIZ, André FALCOU, Jean-Sébastien SANDOVAL, Antoine MARTY, Gérard GILARDI, Frédérique ROUANET

Absents excusés : Bérangère DUCLOS (procuration Antoine MARTY), Claudine DIEL (procuration Alain SENESSE)

Absents : Alain TAQUI, Jean-Paul MENU, Marion FORATO

Secrétaire de séance : Antoine MARTY

■ **Taux d'imposition taxes directes locales 2017 :**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux communaux des trois taxes (habitation, foncier bâti et non bâti) et de reconduire les taux de 2016.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

■ **Subventions associations 2017 :**

Monsieur le Maire, président d'honneur de plusieurs associations et Messieurs Sébastien GOMARIZ, président du Scion Barbairanais/Flouréen et Gérard GILARDI, président de l'Echiquier du Piémont d'Alaric ayant quitté la salle pour ne pas prendre part au vote, Monsieur François GONZALEZ, adjoint au Maire, donne lecture de la liste concernant les subventions accordées aux associations.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

■ **Budget Primitif 2017 :**

A l'issue de l'examen par la Commission des Finances, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet du budget M14 (budget général) pour l'exercice 2017.

La section de fonctionnement est équilibrée à 1.079.237,95 €.

La section d'investissement est équilibrée à 868.213,98 €.

A la demande de la Trésorerie de Capendu, nous avons intégré dans le budget général les résultats de clôture de la M49 :

- Investissement : + 52.551,62 €
- Fonctionnement : - 26.303,69 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

■ **Travaux cœur de village :**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du devis du Syndicat Intercommunal de Cylindrage de La Redorte concernant les travaux de la place du 14 juillet d'un montant de 76.304,40 €. Ces travaux font partie d'un projet global (réseaux - éclairage public - voirie) pour lesquels une subvention a été accordée par le Conseil Départemental et le versement d'un premier acompte fait en 2015 (réseaux eau potable et eaux usées).

Accepté à l'unanimité des membres présents.

▪ **Exonération Taxe d'Aménagement MARCOU :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du groupe MARCOU demandant l'exonération de la Taxe d'Aménagement concernant la construction de 20 logements locatifs sociaux, au lieu-dit La Tour.

Adopté à l'unanimité des membres présents

▪ **Convention d'occupation du Domaine Public Commune / Free Mobile :**

Monsieur le Maire rappelle les diverses entrevues avec la société Free Mobile pour le projet d'implantation d'une antenne Free au lieu-dit Rec de Fals à proximité des antennes Orange et SFR.

Afin que Free puisse engager les travaux il est nécessaire de signer une convention d'occupation du Domaine Public entre la Commune et Free Mobile.

Cette occupation donnera lieu à un loyer annuel de 5 000 € à compter du début des travaux.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Convention fauchage Département / Commune :**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une convention entre le Département et la Commune ayant pour objet d'établir les modalités de fauchages sur le réseau routier départemental dans le cadre d'interventions de fauchage hors agglomération.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée

A Barbaira, le 18 avril 2017

Le Maire, Jacques FABRE



COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2017

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs Bérangère DUCLOS, François GONZALEZ, Alain SENESSE, Claudine DIEI, Serge DURAND, Sébastien GOMARIZ, Jean-Sébastien SANDOVAL, Antoine MARTY, Gérard GILARDI.

Absents excusés : André FALCOU (procuration Serge DURAND), Jean-Paul MENU (procuration François GONZALEZ)

Absents : Alain TAQUI, Frédérique ROUANET, Marion FORATO,

Secrétaire de séance : Claudine DIEI

▪ **Contrat de travail Anaïs BERTRAND :**

Le contrat de travail de Madame Anaïs BERTRAND arrive à terme le 30 juin 2017. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de le renouveler pour une durée de 6 mois à compter du 1er juillet 2017.

Approuvé à 11 voix pour et 1 abstention.

▪ **Contrat de travail Hervé ESTEVE :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le CUI (Contrat Unique d'Insertion) de Monsieur Hervé ESTEVE arrive à terme le 30 juin 2017. Il propose de renouveler ce contrat pour une durée d'un an à compter du 1er juillet 2017.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Emplois d'été :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler pour les mois de juillet et août 2017, les emplois d'été pour les jeunes âgés de 18 ans, scolarisés, domiciliés à Barbaira, au taux horaire du SMIC.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

▪ **Convention de mise à disposition des jardins familiaux chemin du Petit Aude :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création de jardins familiaux. Une parcelle cadastrée A- n°1793 d'une contenance de 614 m² pourrait être divisée en 3 lots d'une superficie de 125m² chacun et ces lots pourraient être loués à 2 euros 50 par mois soit 30 euros annuel à des familles habitant Barbaira.

Un projet de règlement-convention a été établi, et la commission des travaux sera chargée de faire appliquer ce règlement.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce projet et de l'autoriser à signer le règlement-convention avec les utilisateurs de ces 3 lots de terre.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

▪ **Régie jardins familiaux :**

Après avoir pris contact avec la trésorière de Capendu, il s'avère que pour le type d'encaissement des loyers des jardins familiaux, la création d'une régie n'est plus nécessaire.

Le paiement des loyers se fera par production d'un titre de recette aux trois utilisateurs.

▪ **Convention commune / CIAS—mise à disposition de personnel :**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée des conventions de mise à disposition de personnel pour Nicolas MARTINEZ, Josiane CHAPSAL et Valérie ROCCA. Il demande au conseil municipal de l'autoriser à signer les conventions.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

▪ **Renforcement BT ancienne route nationale sur poste communal—Travaux SYADEN :**

Ce programme de travaux avait été approuvé le 28 mai 2015.

Les travaux réalisés ont engendré une modification des coûts. Le conseil municipal doit délibérer sur les montants réajustés et autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à l'annexe financière initiale.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée

A Barbaira, le 22 mai 2017

Le Maire, Jacques FABRE



COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 juillet 2017

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs Bérangère DUCLOS, François GONZALEZ, Alain SENESSE, Claudine DIEL, Serge DURAND, Sébastien GOMARIZ, André FALCOU, Jean-Sébastien SANDOVAL, Antoine MARTY, Gérard GILARDI et Frédérique ROUANET

Absent excusé : Jean-Paul MENU (procuration Serge DURAND)

Absents : Alain TAQUI, Marion FORATO.

Secrétaire de séance : Claudine DIEL

▪ Révision PLU : choix du Bureau d'Etudes :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 24 novembre 2016 portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme. Une consultation a été réalisée et deux bureaux d'études ont fait parvenir leur proposition. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour analyser les propositions reçues puis auditionner les bureaux d'études.

A l'issue de ces auditions, il a été retenu à l'unanimité des membres de la Commission d'Appel d'Offres le bureau d'études Atelier Urbain Segui et Colomb sis à Toulouse (Haute-Garonne) pour un montant estimatif de 31.685 € HT soit 38.022 € TTC. Monsieur le Maire demande au conseil Municipal de valider le choix de la Commission d'Appel d'Offres.

Approuvé à 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

▪ Achat parcelles TOLEDO - chemin de la Tuilerie :

Monsieur le Maire rappelle les diverses entrevues avec Madame Toledo Florence concernant le chemin de la Tuilerie. Une partie de ce chemin fait partie du domaine privé Toledo, mais est emprunté par beaucoup de personnes. Maître Gueneret a procédé à un bornage d'1a62ca de terrain pour l'intégrer au domaine public. Madame Toledo est d'accord pour vendre cette partie à la commune pour l'euro symbolique.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce rachat de terrain.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ Création route de Floure :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de dénommer la voie de contournement du Pont de la Bretonne à l'ancien passage à niveau côté Ouest/Commune de Floure. Il propose de renommer cette voie « Route de Floure ».

Adopté à l'unanimité des membres présents.

▪ Adhésion groupement de commande Carcassonne Agglo pour les vérifications techniques et périodiques :

Carcassonne Agglo propose aux communes membres d'adhérer à un groupement de commande concernant les travaux de vérification périodique et de conformité des installations, des bâtiments, ainsi que des équipements divers des collectivités. Un appel d'offres ouvert sera lancé par Carcassonne Agglo. Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le principe des missions de vérification et d'approuver la signature de la convention de groupement de commande.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

▪ **Transfert Actif et Passif Budget Eau et Assainissement :**

Il convient de régulariser l'ensemble des transferts d'actif et passif du budget eau et assainissement sur le budget de Carcassonne Agglo.

Des procès-verbaux de transfert vont être actualisés et établis par Carcassonne Agglo et seront soumis pour validation. Il s'agit uniquement d'opérations d'ordre non budgétaires réalisés par le comptable. Il convient de prendre une délibération de principe afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces procès-verbaux de transfert.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Participation à l'étude portée par le SMMAR pour la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les principes des PCS : caractère obligatoire de la compétence communale. Il définit sous l'autorité du maire l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques naturels et technologiques connus recensés dans le dossier départemental des risques majeurs. Le Plan Communal de Sauvegarde doit être révisé à minima tous les 5 ans.

Monsieur le Maire indique que le SMMAR a contractualisé un marché à bons de commandes sur 4 ans avec la société Predict Services afin d'apporter un appui logistique aux communes pour la mise à jour des PCS. Pour cela il est proposé à la commune de participer financièrement au dispositif porté par le SMMAR à hauteur de 20 %.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Extension Réseau Public d'Electricité chemin de la Tuilerie :**

Afin de pouvoir installer la borne monétaire à la viticolonne, il est nécessaire de réaliser des travaux d'extension du réseau électrique. Ces travaux seront réalisés par le Syaden. Le montant de la participation financière de la commune est de 2.120 € HT soit 2.544 € TTC.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée

A Barbaira, le 17 juillet 2017

Le Maire, Jacques FABRE



COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 septembre 2017

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs Bérangère DUCLOS, Alain SENESSE, Claudine DIEL, Serge DURAND, Sébastien GOMARIZ, André FALCOU, Antoine MARTY, Gérard GILARDI et Frédérique ROUANET

Absent excusé : François GONZALEZ (procuration Jacques FABRE)

Absents : Alain TAQUI, Jean-Sébastien SANDOVAL, Jean-Paul MENU, Marion FORATO.

Secrétaire de séance : Claudine DIEL

▪ **Demande de subvention travaux amélioration énergétique salle Polyvalente André Laborie :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux d'amélioration énergétique de la salle polyvalente André Laborie un devis a été établi par l'entreprise RenovArt d'un montant HT de 14.318,79 € soit 17.182,55 € TTC. Des subventions au titre de l'exercice 2018 peuvent être demandées auprès du Conseil Départemental, de la Région et de l'Etat. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces travaux et de l'autoriser à déposer des demandes de subvention auprès des Institutionnels cités ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Dissolution budget M49 :**

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de la responsable des comptes des Finances Publiques de Capendu : délibération de dissolution du budget M49 au 31/12/2016. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le transfert de compétences Eau et Assainissement à Carcassonne Agglo au 01/01/2017 a donné lieu à un transfert de l'actif-passif (délibération n°2017-27) et qu'il a été mis à disposition de Carcassonne Agglo les biens meubles et immeubles, équipements et réseaux utilisés.

Afin de régulariser ce transfert, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de dissoudre le Budget M49 au 31/12/2016.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Conventions utilisation par le Hand Ball Club Barbaira Alaric du gymnase du collège de Capendu :**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de deux conventions nécessaires pour formaliser l'utilisation du gymnase de collège de Capendu par le Hand Ball Club Barbaira Alaric.

- une convention entre le Département / la Commune / le Collège de Capendu
- Une convention entre la Commune / le Hand Ball Club Barbaira Alaric

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ces conventions et de l'autoriser à les signer.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de l'Aude (CAUE) 2017 :**

L'adhésion au CAUE c'est de participer à la vie de l'association en devenant membre de l'assemblée générale, c'est pouvoir bénéficier d'une réponse prioritaire dans le cadre d'une consultation architecturale ponctuelle, c'est solliciter l'accompagnement du CAUE hors champ de maîtrise d'œuvre et pouvoir accéder au fonds documentaires.

Cette adhésion est proportionnelle au nombre d'habitants soit 0,20€ / habitants ce qui fait un total de 150,80€ d'adhésion pour l'année 2017.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Subvention exceptionnelle Aude Solidarité 2017 :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le passage de l'ouragan Irma qui a ravagé les îles de Saint Barthélémy et de Saint Martin entre le 29 août et le 12 septembre 2017. Le Conseil Départemental a réactivé à cette occasion l'opération Aude Solidarité.

Il propose au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 200 € à cette association afin d'aider les sinistrés dans l'épreuve qu'ils traversent.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Subvention exceptionnelle FACS 2017 :**

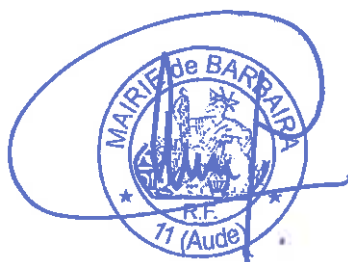
Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser une subvention supplémentaire au Foyer d'Animations Culturelles et Sportives d'un montant de 946,00 € représentant les frais des jeux du 14 juillet et de la soirée de solidarité.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée

A Barbaira, le 29 septembre 2017

Le Maire, Jacques FABRE



COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 octobre 2017

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs Bérangère DUCLOS, François GONZALEZ, Alain SENESSE, Claudine DIEI, Serge DURAND, Sébastien GOMARIZ, André FALCOU, Jean-Sébastien SANDOVAL, Antoine MARTY, Gérard GILARDI et Frédéric ROUANET.

Absents : Alain TAQUI, Jean-Paul MENU, Marion FORATO.

Secrétaire de séance : Claudine DIEI

▪ **Demande de subvention SYADEN pour travaux d'Eclairage Public programme 2018**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de présenter le dossier de demande de subvention au SYADEN concernant l'éclairage public programme 2018.

Il propose de déposer un dossier de demande de subvention pour l'Eclairage Public rue du Breilh dont le montant prévisionnel des travaux s'élève à 25 000 € HT soit 30 000 € TTC.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Instauration du nouveau Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel**

Ce nouveau régime indemnitaire remplace certaines primes et indemnités versées à ce jour.

Les propositions de la mise en place du RIFSEEP vont être transmises au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude pour validation.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

▪ **Embauches en CDD**

Suite aux problèmes liés au non renouvellement des contrats aidés, et en l'occurrence à ce jour, celui de Madame Nadège LALLOUÉ, Monsieur le Maire propose que Madame LALLOUÉ soit embauchée à partir du 1er novembre 2017 en CDD.

Il propose également d'embaucher Madame Lucie CAVERIVIERE en CDD à partir du 1er novembre 2017.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Convention utilisation Bus régie des transports de Capendu : transport des enfants de l'école vers la piscine intercommunale**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention entre la Commune de Capendu et de Barbaira fixant les modalités d'utilisation du bus de la régie des transports de la commune de Capendu pour le déplacement des enfants de l'école vers la piscine intercommunale de Capendu.

Il demande au Conseil Municipal d'approuver cette convention.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Mise à disposition des nouvelles salles de l'espace culturel et associatif :**

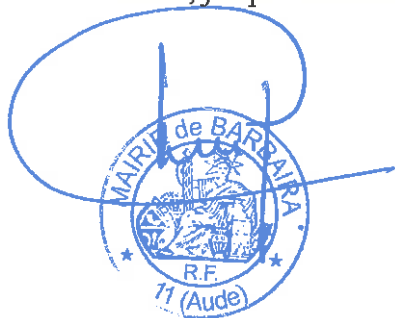
Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention de mise à disposition des salles de l'espace culturel et associatif (salle des associations, salle Georges Brassens et l'Atelier) aux associations. Il demande au conseil municipal d'adopter cette convention.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée

A Barbaira, le 26 octobre 2017

Le Maire, Jacques FABRE



COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2017

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs Bérangère DUCLOS, François GONZALEZ, Alain SENESSE, Claudine DIEL, Serge DURAND, Sébastien GOMARIZ, Jean-Sébastien SANDOVAL, Antoine MARTY, Gérard GILARDI et Frédérique ROUANET.

Absents excusés : Alain TAQUI, André FALCOU (procuration Serge DURAND), Jean-Paul MENU (procuration François GONZALEZ).

Absente : Marion FORATO.

Secrétaire de séance : Claudine DIEL

▪ **Validation Instauration Nouveau Régime Indemnitaire RIFSEEP**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de mise en place du nouveau régime indemnitaire débattu en séance du conseil municipal en date du 26 octobre 2017. Ce projet a été transmis au Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Aude. Il a reçu un Avis Favorable du Comité Technique le 10 novembre 2017. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider la mise en place du nouveau régime indemnitaire à compter du 1er décembre 2017.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

▪ **Budget 2017 : virements de crédits et décision modificative**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un virement de crédits et une décision modificative sur le Budget M14 section Investissement sont nécessaires.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

▪ **Demande de subvention exercice 2018—DETR**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux concernant la salle André Laborie visant à réduire la consommation d'énergie peuvent être éligibles à une subvention de l'Etat à hauteur de 20 à 40%.

Il propose à l'assemblée de présenter une demande de subvention exercice 2018 DETR pour les travaux de rénovation énergétique salle André Laborie à hauteur de 40%. Le montant des travaux s'élève à 14.318,79 € HT, la subvention sollicitée à 40% s'élève à 5.727,51 €.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

▪ **Renouvellement CDD Anaïs BERTRAND**

Le contrat de travail à durée déterminée de Madame Anaïs BERTRAND arrive à terme le 31 décembre 2017. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de le renouveler pour une période de 6 mois à compter du 1er janvier 2018.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

▪ **CDD service technique**

Le contrat aidé de Madame Claudine BRIVADY arrive à terme le 31 décembre 2017. Afin de pallier à l'absence d'un agent du service technique, Monsieur le Maire propose d'embaucher Madame BRIVADY en CDD pour une période de 12 mois à compter du 1er janvier 2018, 20 heures hebdomadaire.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

▪ **Contrat de bail parcelle La Tour - Mr Jacques BELBEZE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 29 septembre 2016 par laquelle le Conseil Municipal avait approuvé la mise à disposition prêt à usage (commodat) de la parcelle de vigne cadastrée n°795 section A lieu-dit La Tour à Monsieur Jacques BELBEZE.

Monsieur le Maire fait part qu'il est nécessaire de remplacer le prêt à usage par un bail à ferme agricole pour une durée de 9 ans, soit du 1er décembre 2017 au 30 novembre 2026.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

▪ **Reconduction du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 10 octobre 2016, le Conseil Municipal avait décidé de confier au service commun de Carcassonne Agglo l'instruction du droit des sols sur le territoire communal et avait approuvé la convention. Il est nécessaire de reconduire ce partenariat du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

▪ **Modification statutaire du SIC suite à l'adhésion de 4 communes**

Les Communes de SALLÈLES-CABARDÈS, TRASSANEL, VILLEGLY et VILLARZEL-CABARDÈS ont adhéré au Syndicat Intercommunal de Cylindrage. Il est nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur ces adhésions.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

▪ **Adhésion au Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles Intercommunal de Carcassonne Agglo (PAPPH)**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Carcassonne Agglo concernant le PAPPH de Carcassonne Agglo. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'inscription de la commune de BARBAIRA à cette démarche.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

▪ **Augmentation du Droit de Place**

Par délibération en date du 22 juillet 2009, le montant du droit de place avait été fixé à 1,50 €. Monsieur le Maire propose d'augmenter le montant du Droit de Place à 2,00 € à partir du 1er janvier 2018.

Approuvé à 12 voix pour et 1 abstention.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée

A Barbaira, le 23 novembre 2017.

Le Maire, Jacques FABRE





COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2017

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs Bérangère DUCLOS, François GONZALEZ, Alain SENESSE, Claudine DIEL, André FALCOU, Jean-Sébastien SANDOVAL, Antoine MARTY, Gérard GILARDI et Frédérique ROUANET.

Absents excusés : Serge DURAND (procuration Alain SENESSE), Sébastien GOMARIZ (procuration Bérangère DUCLOS), Jean-Paul MENU (procuration François GONZALEZ).

Absents : Alain TAQUI, Marion FORATO.

Secrétaire de séance : Claudine DIEL

▪ **Budget 2017 : virements de crédits et décision modificative :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un virement de crédits et une décision modificative sur le Budget M14 section de Fonctionnement et section d'Investissement sont nécessaires.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

▪ **Recensement complémentaire voirie communale pour mise à jour du tableau de classement des voies communales :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le dernier tableau de classement des voies communales date de 1991. Le cabinet de géomètre Gueneret est apte à s'occuper du dossier de recensement complémentaire de la voirie communale.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

▪ **Mise à disposition d'une plateforme de services dédiée à la transmission de documents soumis au contrôle de légalité et contrôle budgétaire :**

Dans le cadre de la dématérialisation des documents soumis au contrôle de légalité ou au contrôle budgétaire, Carcassonne Agglo nous propose à titre gracieux, d'utiliser la plateforme de télétransmission de Carcassonne Agglo. Pour cela il faut que la commune s'engage dans le dispositif de télétransmission des actes au représentant de l'Etat.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

▪ **Contrat d'utilisation des services applicatifs EYESHELP CITY (Sécurité des biens et des personnes) :**

Monsieur le Maire rappelle les différentes entrevues avec plusieurs sociétés concernant les procédures d'alarme pour la sécurité des biens et des personnes. La société GAMOX développant une application dénommée EYESHELP a été retenue.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

▪ **Chemin de la Tuilerie - Vente TOLEDO / Commune :**

Monsieur le Maire rappelle la précédente délibération du 12 juillet 2017 concernant la vente d'une partie du chemin de la Tuilerie appartenant à Madame Florence TOLEDO. La précédente délibération ne tenait compte que d'un document d'arpentage soit d'une superficie d'1a 62 ca. Or il est nécessaire d'inclure un autre document d'arpentage (n°D17-046) d'une superficie de 5a 48 ca. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cet achat de 5a 48 ca pour l'euro symbolique.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée

A Barbaira, le 27 décembre 2017.

Le Maire, Jacques FABRE

